Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260305-D2026005AFR-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 23/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois de janvier, à onze heures, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilbert RIGOUSSEN, Président.

Etaient présents : Gilbert RIGOUSSEN, Jacques VALÉGANT, Sylvain GLÉONEC, Michel SYLVESTRE, Gwenaël THIERY, Richard VLAAR, Anne BORRY, Jacques CORDROC'H, Stéphane DANIEL, Thomas DAUPHIN, Francis LE GAL

Excusés : Gwénola LE HEN

Procuration :

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de votants
13	12	12

Secrétaire de séance : Florence RENAUD et Elodie NIGEN
Date de convocation : 11/01/2026 **Date d'affichage :** 17/02/2026

Objet de la délibération : Affectation des résultats 2025

- Monsieur le Vice-Président de l'AFR rappelle que le compte administratif 2025 présente un excédent de fonctionnement de 11 717.51€ et un excédent d'investissement de 4 018.80€, il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 sur le budget primitif 2026.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

VU le compte administratif 2025 du budget de l'AFR ;

Le Bureau après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de 2025 en recettes de fonctionnement pour un montant de 11 717.51€ au compte 002.
- De réinscrire l'excédent de la section d'investissement, soit 4 018.80€ au compte 001 en recettes d'investissement sur le budget primitif de l'AFR.

Vote : 12 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Gilbert RIGOUSSEN
Président de l'AFR d'Arzano